

Commune de CHAVANNES
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025 à 20H30

L'an deux mil vingt-cinq et le 27 mars à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Étaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, M. Lionel Melquiond, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu

Étaient excusés : M. Stéphane Gonthier (pouvoir donné à M. Pochon), Mme Déborah Garcia (pouvoir donné à Mme Bonnet), Mme Stéphanie Palué-Charra (pouvoir donné à Mme Feydet).

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 22/03/2025

Un point à ajouter à l'ordre du jour : Demande de branchement Eau potable destiné aux chevaux.

Accord du conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'unanimité (13).

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 20 février 2025 :

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité (13).

2 – Affaires soumises à délibération :

Réunion de la commission « finances » le 20 mars 2025.

COMPTE FINANCIER COMMUNAL 2024 :

Compte Financier fonctionnement 2024 :

Le résultat de l'exercice s'élève à **+78.450€** (98.005€ en 2023, +50.154€ en 2022, +30.218€ en 2021, +51.442€ en 2020 dont 13.132€ venant du budget assainissement, +97.213€ en 2019, -461€ en 2018, -5493€ en 2017, +68.921€ en 2016). Les chiffres sont à moduler car des recettes ou des dépenses inscrites sur ce bilan peuvent relever de l'investissement, ou tout en étant des dépenses de fonctionnement, relever d'une année antérieure ou postérieure. Pour rappel, pour créer du résultat, il y a 4 leviers possibles, la fiscalité, la réduction des emprunts, la limitation des dépenses et l'augmentation des recettes.

⊖ Dépenses 2024 : 459.528€ (379.479€ en 2023, 342.346€ en 2022, 341.685€ en 2021, 263.880€ en 2020, 412.948€ en 2019, 301.176€ en 2018)

⊖ Recettes 2024 : 537.978€ (477.485 en 2023, 392.500€ en 2022, 371.903€ en 2021, 315.322€ en 2020, 510.161€ en 2019, 300.447€ en 2018)

Dépenses de fonctionnement : principales dépenses, dépenses de personnel 150.982€ (en légère hausse), charges RPI 2023 et 2024 135.306€ (décalage prise en compte charges 2023), eau et assainissement 1.501€, énergie et électricité 16.641€ (en forte augmentation), fournitures scolaires 5.159€, entretien bâtiments 2.738€, voirie 8.357€, assurance 6.607€ (en hausse), fête et cérémonies 3.674€, téléphone Internet et affranchissement 1.754€, nettoyage salle des fêtes après location 1.626€, indemnités élus 35.365€, service incendie 19.809€, charges financières 17.346€ (en baisse, poursuite de la réduction de la dette).

Recettes de fonctionnement : principales recettes, impôts et taxes 194.977€ en forte hausse (164.021€ en 2023, 154.061€ en 2022), Dotation globale fonctionnement Etat 42.939€, Dotation solidarité rurale 18.263€ (en baisse), Dotation élus locaux 3.320€, recettes RPI contribution Marsaz et Bren 2023 et 2024 96.644€, Subvention Département 26.408€ (comprend la dotation voirie 13.076€ et le fonds de solidarité départementale 2024 13.332€), Dotation Solidarité Communautaire 14.191€, allocation compensation Agglo 5.170€, revenus des immeubles 39.827€ (en hausse, dont 7.300€ location salle des fêtes et des associations et 32.500€ de loyer), taxe pylônes électriques 12.280€, agence postale communale 14.220€.

Compte Financier investissement 2024 :

Le résultat de l'exercice est **déficitaire de 570.411€** (-211.620€ en 23, +142.539€ en 22, +78.493€ en 21, +134.459€ en 20, - 118.163€ en 19, - 92.644€ en 18).

○ Dépenses 2024 : 961.901€ (357.746€ en 23, 233.884€ en 22, 131.198€ en 21, 189.142€ en 20, 425.056€ en 19, 531.737€ en 18)

○ Recettes 2024 : 391.490€ (146.126€ en 23, 376.423€ en 22, 209.691€ en 21, 23.601€ en 20, 306.893€ en 19, 484.093€ en 18)

Dépenses d'investissement : principales dépenses, gestion eaux pluviales chemin des Egrèves 12.212€, diagnostic logements communaux 2.460€, traverse sud et ouest du bourg 700.068€, voirie campagne 49.728€, étude EPORA centre bourg 7.665€, 20.833€ remboursement emprunt école (4 trimestres)

Recettes d'investissement : remboursement TVA 39.201€, Taxe d'Aménagement 18.726€, subvention Etat 53.922€ (église), subvention CD26 17.474€, emprunt court terme TVA travaux traverse.

Le résultat global de fonctionnement et d'investissement 2024 est déficitaire de 491.961€ (-113.615€ en 23, +192.693€ en 22, +108.710€ en 21, +185.901€ en 20, +20.950€ en 19, -93.105€ en 18).

Le résultat de clôture 2024 cumulant le résultat global de l'exercice 2024, celui de l'exercice antérieur (+578.087€) et le solde des restes à réaliser (+87.070€), est **bénéficiaire de 173.196€** (+578.087€ fin 23, +691.702€ fin 22, +499.009€ fin 21, +390.298€ fin 20, +217.359€ fin 19, +277.629€ fin 18).

Approbation des comptes 2024 par le conseil municipal à l'unanimité (11).

Le Maire, responsable de l'exécution du budget, ne participe pas au vote.

Fiscalité 2025 :

Rappel taux 2024, Taxe Foncière Bâti TFB 28.19%, Taxe Foncière sur le Non Bâti TFNB 45.49% et Taxe d'Habitation TH pour les résidences secondaires 9.21%. La commune s'est engagée à ne pas toucher aux taux jusqu'à la fin du mandat après l'augmentation TFB 2020 +10%. Le Maire présente l'évolution des bases d'imposition 2025 : Taxe Foncière Bâti TFB 617.400 (hausse de 3.5%, dont hausse inflation décidée

par l'Etat 1.7%) et Taxe Foncière Non Bâti TFNB 24.300 (hausse de 1.2%). Recettes fiscales attendues : 185.882€ (+3,9%). A noter que la recette de Taxe d'Habitation (concerne uniquement les résidences secondaires) devient très faible (783€).

L'effort fiscal (0.82 en 2023) mesure notre effort comparativement aux communes de même taille. Ce taux plutôt bas est plus souvent constaté dans les communes plus aisées. Il est souvent pris en compte pour le niveau des subventions selon le principe « moins d'effort local, moins d'aides ». Le département de la Drôme réduit les aides aux communes dont l'effort fiscal est inférieur à 0.7 de 15%. La capacité d'autofinancement des projets d'investissement n'est pas très élevée. Le levier emprunt n'est plus utilisable dans cette période du fait de la présence de l'emprunt école (reste 20.25 années de remboursement, emprunt de 30 ans).

Il est proposé de maintenir les taux de TFB, de TFNB et de TH (maisons « secondaires »).

Le conseil municipal décide le maintien des taux 2024 pour les 3 impôts locaux TFB, TFNB et TH, à l'unanimité (13).

BUDGET 2025

Budget de fonctionnement 2025 : 576.560€

Principales dépenses TTC : énergie et électricité 25.000€, eau et assainissement 2.000€, fournitures scolaires 6.495€, frais entretien voirie 9.000€, frais réparation buvette boules 5.000€, honoraires divers 6.000€, taille 11 platanes 3.000€, frais de maintenance 5.000€, assurance 6.500€, affranchissement télécom 2.000€, bibliothèque 1.000€, budget stérilisation et puçage chats errants 225€, charges de personnel 161.900€, RPI Bren Marsaz Chavannes 70.000€ à verser aux communes de Marsaz et Bren (exercice scolaire 2024-2025 application nouvelle convention), fêtes cérémonies repas aînés divers 5.000€, EPORA étude Urba Site aménagement centre Bourg 7.665€, Service Départemental d'Incendie et de Secours 14.168€ (+2.6%), subventions aux associations 785€, indemnités des élus 36.000€, charges financières 20.000€ (17.600€ emprunt 2015 nouvelle école) et 2.400€ (emprunt court terme TVA 2024).

Principales recettes : recettes fiscales 190.000€ (+11.000€), allocation compensation Agglo 5.170€, Dotation Solidarité Communautaire 14.200€, RPI Bren Marsaz Chavannes 50.000€ à recevoir de Marsaz et Chavannes (exercice scolaire 2024-2025 application nouvelle convention), remboursement SIA mise à disposition personnel et frais administratifs 5.750€ (3.5h agent technique 1h secrétariat Chavannes), Dotation Globale de Fonctionnement Etat 41.000€, Dotation départementale voirie 13.076€, assurance réparation buvettes boules 5.000€, Dotation solidarité rurale 10.000€, taxe pylônes RTE 12.923€, Dotation élus locaux 3.000€, Agence Postale Communale 14.220€, loyers logements salle des fêtes et divers 28.000€.

Budget d'investissement 2025 : 1.181.679€

Principales dépenses TTC : fin travaux rénovation traverse village 150.188€, halle bois photovoltaïque 352.000€, travaux complémentaires église 42.000€, vidéoprotection 5 caméras 40.998€, divers équipements matériels bâtiments réparations 7.600€, maîtrise d'œuvre diagnostic rénovation 2 logements locatifs et anciennes fenêtres 2.439€, achat chemin rural nord ZA Conring 4.500€, travaux rénovation voirie 38.000€ (amélioration chemins, mise à jour recensement voirie communale 1.023€, SDED Leds 9.600€, tables 1.800€, préemption ENS Etang du Mouchet 3.500€, 20.832€ remboursement capital emprunts école, 80.000€ remboursement emprunt court terme TVA traverse village).

Principales recettes : subventions département 206.709€ (traverse village 13.570€, halle bois photovoltaïque 165.750€, travaux complémentaires église 16.959€, vidéoprotection 9.230€, préemption ENS Mouchet 1.250€), subvention DSIL DETR FIPD Etat 115.000€ (FIPD 5.125€, DETR Halle 15.000€, traverse village 100.000€), DRAC statue église 750€, subvention Région 118.594€ (halle 26.636€, rénovation traverse de village 80.000€, vidéoprotection 11.958€), soultte Energie Rhône Vallée halle 25.000€, fonds concours Agglo 50.000€, Fondation Patrimoine 10.140€ (peut-être davantage, 5.000€ aide FP comprise, fin souscription 31-12-25), financement achat terrain chemin rural nord ZA de Conring 4.500€, tables 1.000€, FCTVA 2024 134.110€, Taxe d'Aménagement 2025 8.353€.

Point sur l'endettement long terme : Seul emprunt 2015 Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la nouvelle école 625.000€ sur 30 ans, reste 20,25 ans soit 421.875€ au 1^{er} janvier 2025. Baisse du taux d'intérêt le 1^{er} février 2025 ramené à 3.4% au lieu de 4% en 2024, une bonne nouvelle soit -2.531€ en année pleine. 20.833€ de capital à rembourser chaque année.

- ✓ *Validation des subventions inscrites dans le budget 2025 pour un montant de 985€ : ACCA Association Communale de Chasse Agréée 77€, La Marelle (parents d'élèves) 153€, Patrimoine du Pays de l'Herbasse 77€, ADMR Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural 61€, Ensemble Instrumental du Pays de l'Herbasse 77€, Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme 100€, Fondation du patrimoine 200€, association Mémoire de la Drôme 40€, Sports et loisirs subvention exceptionnelle 50 ans 200€. Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).*
- ✓ *Validation du budget prévisionnel fonctionnement et investissement 2025, accord du conseil municipal à l'unanimité (13)*

Travaux complémentaires église de Chavannes :

Ces travaux inscrits dans le budget 2025 pour un montant de 33.918€ HT, sont la réparation de la croix du clocher, la création d'un mur de soutènement à l'entrée du passage, la restauration des grilles du monument aux morts et du portail du cimetière, l'installation d'une alarme dans l'église, la sécurisation du chemin de croix de Louis Jou, la création d'un « panneau confessionnal », l'éclairage extérieur du clocher et la pose de filets anti pigeons. S'est ajouté à ce 1^{er} montant, le devis de Mme Rouillé 6.300€ HT pour la restauration des 2 statues en bois polychrome dont l'une est inscrite à l'inventaire des monuments historiques (Saint Antoine). Côté subvention, nous avons le Département hors statues 13.809€, le Département statues 3.150€, la DRAC 750€, les dons complémentaires bonifiés de la fondation du patrimoine 10.140€ à ce jour dont 5.000€ d'abondement de la Fondation du Patrimoine. Les dons cumulés depuis d'ouverture de la souscription en 2021 confortés par 15.000€ d'abondement de la FP s'élèvent à 47.691€. Une demande de subvention a été déposée auprès de la Région dans le cadre du bonus ruralité 8.394€, en attente de réponse. Le reste à charge, à ce jour, pour la commune est de 6.059€ soit 17.9% de la dépense (-2.324€ si aide Région soit -6,7% de la dépense).

La fondation du Patrimoine nous demande de valider un avenant pour la collecte de dons ouverte jusqu'au 31 décembre 2025 (rappel défiscalisation majorée 75% pour un don maximum de 1.000€) et la convention de financement pour l'abondement des 5.000€.

Accord à l'unanimité (13) du conseil municipal pour signatures de la convention et l'avenant.

Régularisation foncière « virage des Sables » :

La voie communale goudronnée qui dessert notamment l'entreprise Guichard Végétaux, empiète sur un terrain privé au niveau du dernier virage, depuis plus de 50 ans. La commune s'en est rendu compte lors d'un bornage. Il s'agit de régulariser cette situation par l'acquisition de l'espace occupé, d'une surface de moins de 100m². Les propriétaires du terrain privé ont donné leur accord pour la cession (euro symbolique ou valeur de la terre agricole). Les frais de géomètre s'élèvent à 576€ TTC. Les frais d'élaboration de l'acte administratif s'élèvent à 656,17€ TTC. Il est convenu, avec Guichard Végétaux, un partage des dépenses à parts égales en tenant compte de l'histoire, et la responsabilité partagée de la commune et de l'entreprise dans cette situation.

Accord à l'unanimité (13) du conseil municipal pour régulariser cette situation.

Accord à l'unanimité (13) du conseil municipal pour solliciter une participation de 50% à l'entreprise Guichard Végétaux.

Accueil d'évènements culturels musicaux dans l'église de Chavannes :

La contribution financière à verser à la commune est proposée à hauteur de 20€ quel que soit l'évènement, gratuit ou pas. Pascale Bonnet et Jacques Pochon, membres du collectif d'accueil des évènements, ne participent pas au vote.

Le conseil municipal valide à l'unanimité (9) la participation financière de 20€.

Location pré communal pour accueil de chevaux :

Une habitante de Chavannes a sollicité la commune pour louer deux prés communaux, le champ du Pauvre ZD134, 7.040m², à proximité de la station d'épuration et au bord de la Veauve, et ZD51, 13.080m², à l'extrémité sud du chemin des Grands Prés, toujours au bord de la Veauve. Ces terrains (20.120m² soit 2ha) ne disposent pas d'eau (possibilité de stockage d'eau de pluie) et d'électricité. Il est proposé un bail de 3 ans avec un préavis de dénonciation de 3 mois. Le locataire devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 50€ versé en 2 fois à chaque semestre (année complète 600€). La location commencerait le 1^{er} mai 2025.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

Location ancienne salle conseil municipal :

2 habitantes de Chavannes, engagées dans des activités professionnelles artistiques, la céramique et le macramé pour l'une, la fabrication de pièces en tissu avec du crochet et des cours de formation au crochet pour l'autre, souhaitent louer l'ancienne salle à partir du 1^{er} mai prochain. Elles ont le projet de créer un atelier, un lieu d'exposition, un espace de formation et un salon de thé. Il est prévu un loyer mensuel de 225€ pour un bail d'un an avec un préavis d'un mois. Les charges d'eau et d'électricité sont comprises. Concernant l'électricité, du fait de la présence d'un four pour l'activité céramique installé dans la cave, il est nécessaire de créer une ligne électrique spécifique, à la charge de la commune, coût 498€ HT. Si les dépenses d'électricité deviennent très importantes, une participation serait demandée.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13) pour la location dans les conditions citées.

Annonce « le Bon coin » remboursement :

Le Maire a avancé le coût de la mise en ligne de l'annonce de location de l'ancienne salle du conseil municipal (paiement carte bancaire impossible pour la commune), 109.90€, en janvier dernier. Il est proposé de lui rembourser cette somme. Le Maire ne participe pas au vote.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

Commande 5 billets de train AR, congrès des Maires de France à Paris du 18 au 20 novembre 2025, remboursement :

Le Maire a avancé le coût de l'achat des billets des adjoints et le sien (achat en ligne, paiement carte bancaire impossible pour la commune), 325€, en mars 2025. Il est proposé que la commune prenne en charge le coût des 5 billets et en conséquence rembourse le Maire de cette somme. Il est précisé que la commune prendra en charge le coût des inscriptions au congrès (90€ par participant en 2024). Les autres frais (hébergement, nourriture, et frais des conjoints...) sont à la charge des congressistes. Le Maire ne participe pas au vote.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

3 – Affaires soumises à décision :

Mise à jour du Plan Local pour l'Habitat de l'Agglomération :

Arche Agglo a communiqué à la commune sa projection de production de logements pour les 6 années à venir, 2025 à 2031. Nous les avons rencontrés en février dernier. La proposition est meilleure que celle évoquée lors de cette rencontre, 24 logements dont 1 en sortie de vacance (18 en février 2025). Les besoins de la commune sont estimés pour une période de 12 ans à 79 logements (31 pour l'aménagement du centre bourg, 24 pour les autres zones AU non construites et 24 pour les divisions parcellaires et aménagements de ferme). Il est proposé de demander à Arche Agglo de relever le chiffre à 30 logements soit 1 logement de plus par an, pour se rapprocher de la moitié de 79. Le projet d'aménagement du centre bourg par un opérateur immobilier prévoyant des logements locatifs avec accession à la propriété, il est proposé d'inscrire 6 logements sociaux sur le prochain PLH. Dans ce contexte, la question de la réduction de l'étendue de certaines zones constructibles AU situées en marge du bourg centre semble moins prégnante. L'Agglo a reconnu en février que l'aménagement de notre centre bourg est très pertinent et constitue un projet majeur pour notre village.

Validation de la position proposée par le conseil municipal à l'unanimité (13).

Demande de branchement Eau potable destiné aux chevaux en zone agricole :

Une propriétaire de chevaux installés sur un terrain situé entre la petite route de Mercuriol et le chemin des Brians, a demandé au syndicat des Eaux de la Veauve, un branchement eau pour ses animaux. Le syndicat a indiqué à la commune que le branchement est soumis à l'accord de la commune. Les frais de branchement sont à la charge du demandeur. Il est proposé de donner une suite favorable conditionnée par : la présence d'une conduite Eau Potable en bordure de la parcelle, 5 ans de location de compteur minimum et le statut professionnel équestre du demandeur (inscription MSA à justifier).

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13).

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil des Maires du 5 mars 2025 : Ordre du jour. Rapport d'orientation budgétaire 2025, bilan CCI activité commerces Arche Agglo.

Conseil d'agglomération du 19 mars 2025 : Ordre du jour.

FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Rapport orientation budgétaire 2025, Fonds concours commune Crozes Hermitage réhabilitation école communale La Marelle » et création restaurant scolaire, Fonds concours commune Charmes-sur-l'Herbasse réfection balcon écoles, Fonds concours commune Pont de l'Isère travaux rénovation thermique école bioclimatique ; ADMINISTRATION GENERALE : Avenant 4 convention service commun Achat Commande publique adhésion commune Marsaz, Modification représentant suppléant SIRCTOM ; GESTION DES DECHETS : Convention Nouvelle R ; HABITAT : Aide bailleurs sociaux, Subvention Habitat Dauphinois 5 logements Margès, Garantie emprunt Habitat Dauphinois logements sociaux Margès, Garantie emprunt Habitat Dauphinois logements sociaux Marsaz, Convention cadre Petite Ville de Demain et avenant n°1 convention Opération Revitalisation de Territoire, Convention ALEC animation professionnels ; SERVICES A LA POPULATION CULTURE : France Services Avenant convention co-portage MSA/AA réaffectation subvention relative 6eme poste conseillers France Services, France Services Nouvelle convention partenariat MSA 2025-2027, Education aux Arts et Culture Convention association Les Eclisses volet 2 projet EAC 2024/2025 ; ENVIRONNEMENT : Conventions GDS26 GDSA07 destruction nids frelons, Attribution subvention CIVAM 07 CIVAM 26 Ferme en Ferme 2025, Consultation EPCI Document cadre surfaces agricoles et forestières ouvertes à des projets d'installations photovoltaïques au sol (Drôme) ; RIVIERES : Financement poste Plan Communal Sauvegarde (PCS) ; EAU ASSAINISSEMENT : Accord cadre entretien électromécanique.

Conseil d'école 20 mars 2025 Chavannes : Compte rendu

Effectifs et prévisions d'effectifs (173 élèves actuellement, 178 en prévision en 2025-2026), souci prise en charge élèves à 16h25 à l'Ecole

de Bren, communication avec les familles après les conseils d'école, diffusion d'un additif des Mairies sur le transport scolaire, questionnement parents sur les accès à l'école de Chavannes, question cantine, résultats évaluations mi-CP, projet d'école, nouveaux programmes scolaires rentrée 25, programme Education à la Vie Affective et Relationnelle rentrée 25, activités diverses à Chavannes (courseton Marsaz, Noël 2024 avec les aînés, soirée lecture avec la bibliothèque, élaboration court métrage « ciné marmaille », création bandes dessinées, escrime, danse).

Regroupement Pédagogique Intercommunal : Compte rendu réunions 12 et 26 février, et 26 mars.

Cantine et garderie scolaire : Comptes bénéficiaires en 2024 (déficitaires en 2023) : dépenses 91.704€, recettes 102.940€, résultat en hausse +16.950,98€ compris excédent de 2023, lié notamment à la hausse des tarifs. Peu d'arriérés de paiement 1.294,80€. Affectation du résultat : reversement 4.000€ à chaque commune et le solde 4.950,98€ en excédent reporté.

Consultation prestataire fournisseur de repas cantine pour la période 2025-2028 : Pour 3 nouvelles années rentrées 2025, 2026 et 2027. Marché de fournitures et de services, appel d'offres procédure formalisée, avec avis de publicité. Sollicitation service gestion des marchés publics Arche Agglo (la Mairie de Marsaz finance ce coût 900€, car besoin de ce service pour un autre appel d'offres). Reprise du Cahier des charges 2022 mais avec rééquilibrage du poids des critères financiers 40% et techniques 60% au lieu de 20% - 80% en 2022.

Bilan dépenses partagées RPI : point sur les dépenses 2023-2024. Hausse modérée dépenses RPI en 2023-2024 252.907€ +2,8% +6924€ // 2022-2023 (en 2022-2023 hausse de 15,7% //2021-2022). Variations par commune +9.337€ à Chavannes, -6.466€ à Marsaz, +4.051€ à Bren. Dépenses par classe 26.924€ à Chavannes, 46.183€ à Marsaz et 26.590€ à Bren. 1 enfant en plus (174 au lieu de 173, -11 enfants originaires de Chavannes, 39% de l'effectif global). Baisse de la contribution de la commune de Chavannes de 67,9% soit -9.335€. En 2024-2025, application de la nouvelle convention.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Marsaz Chavannes : compte rendu du Comité syndical du 26 mars 2025. Compte financier 2024 et budget 2025. Validation du Rapport sur la Prix et sur la Qualité du Service. Bon fonctionnement de la Station d'épuration.

Urbanisme : commission le 25 mars à 18h30.

Demande : Déclaration Préalable M. et Mme Poirier pose de panneaux photovoltaïques sur toiture maison, route de Tain. DP de M. et Mme Privet pour la construction d'un mur de clôture route de Saint Donat.

Accord : Permis de Construire de Mme Marie Sophie Faure pour l'agrandissement d'une maison, route de Griauges. DP M. et Mme Poirier pose de panneaux photovoltaïques sur toiture maison, route de Tain. DP de M. et Mme Privet pour la construction d'un mur de clôture route de Saint Donat. Permis de Construire PC de la commune de Chavannes pour la construction de la halle bois photovoltaïque, place des sports.

Divers :

Nouvelle halle bois sur la place des sports, production d'une esquisse d'aménagement de la nouvelle buvette et local de stockage.

Création d'un point de livraison électrique à la place des Sports pour résoudre les soucis rencontrés lors de diverses manifestations.

Habitants invités au 1^{er} « retournement » du compost à la salle des fêtes, le vendredi 4 avril à 14h.

Réunion des propriétaires de terrains situés dans l'emprise de l'ENS de l'étang du Mouchet, le mardi 8 avril à 18h en Mairie.

Participation de la commune à une exposition à Saint Donat sur l'histoire des écoles locales, suite à la demande de l'association du Patrimoine du Pays de l'Herbasse. Exposition ouverte les samedis et dimanches de 10h à 12h au local patrimoines. Remerciements aux contributeurs.

SNCF Travaux de régénération de la clôture de la Ligne Grande Vitesse entre Mars et Juin 2025.

Etang du Mouchet : investissement Arche Agglo 2025, 35.000€ toilettes sèches, 5.000€ panneau pédagogique explicatif contournement de la Veauve, 50.000€ mise à jour du plan de gestion de l'ENS de l'étang du Mouchet.

Matinée collecte déchets en bord de route 15 mars 2025 : 8 participants, il faudrait être plus nombreux à l'avenir.

Inauguration travaux Traverse de village : jeudi 5 juin 2025 à 18h.

Arche Agglo service Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales : réalisation en 2025 d'un diagnostic sur les réseaux EU et EP de Chavannes en vue de l'élaboration du schéma directeur (recherche eaux parasites dans le réseau d'assainissement notamment).

Abonnés Panneau Pocket au 27-03-25 : 662 dont 178 en « super favori », outil privilégié par la commune pour sa communication et celles des associations.

Rappel Evènement majeurs 2025 sur la commune : Dimanche 8 juin 2025 édition n°4 de la Marche des Saveurs et Week-end du 30 et 31 août 2025 50 ans de l'association Sports et Loisirs. Les associations organisatrices recherchent des bénévoles.